



Note de gaz conséquente, que faire ?

Par **kieronnn**, le **05/01/2009** à **10:58**

Bonjour, j'ai été le locataire d'une maison durant plusieurs mois (sept) durant lesquels nous avons eu de gros problèmes de chaudières amenant à plusieurs interventions de notre chauffagiste. Malgré l'isolation correcte du logement (double vitrage,...), nous avons reçu une note de gaz de plus de 1000€ pour quatre mois, soit 250€ par mois... Je me trompe peut-être, mais c'est énorme, et j'ai donc fait réaliser une expertise par mon chauffagiste qui a spécifié par écrit qu'il avait constaté une perte de chaleur importante parce qu'il y a près de trois mètres de tuyau de distribution (où circule donc l'eau chaude) non isolés dans un garage également non isolé... Voilà pour ma situation. Je voulais donc savoir si vous pensiez que je pouvais demander une participation à l'agence ou au propriétaire et si oui, comment ? Est-ce que la voie juridique est envisageable ? Merci pour toutes vos réponses et votre aide !